Lettre envoyée par Claudius Josserand à son épouse depuis le camp d'internement de Royallieu à Compiègne, le 5 janvier 1944. Il sera déporté vers Buchenwald le 22 janvier.

Collection privée.

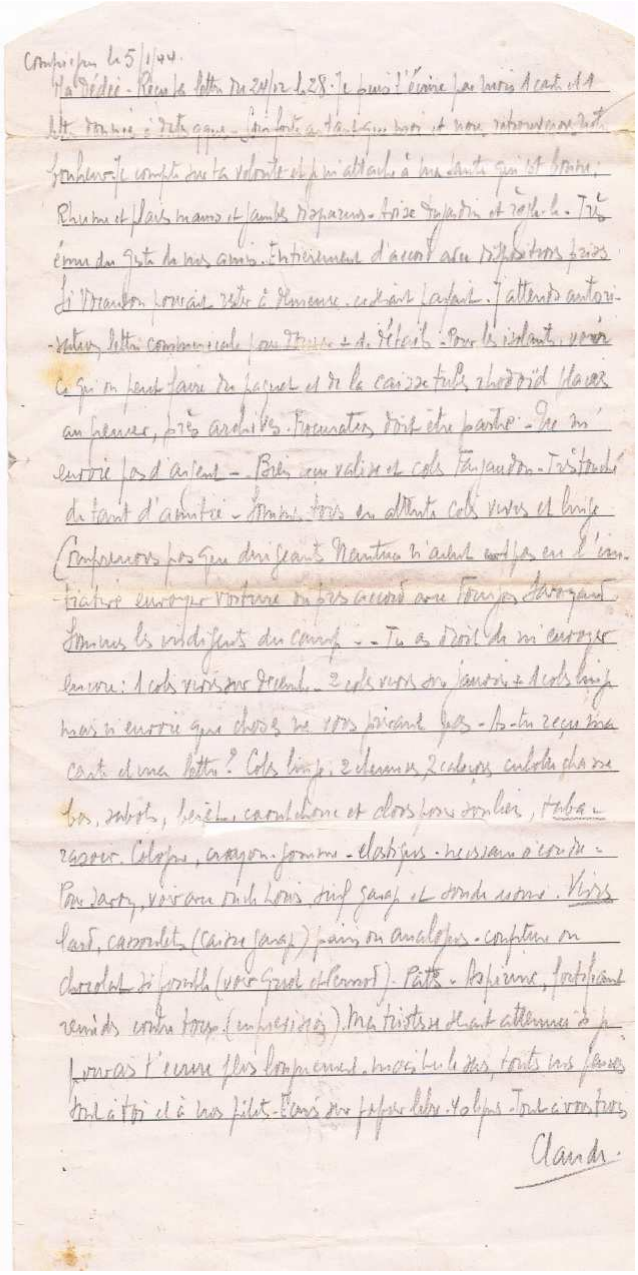

Compiègne le 5/1/44.

Ma Bédée - Reçu ta lettre du 24/12 le 28. Je lui l'écrire par mots à cet effet la lettre [illegible] à ta [illegible] et nous [illegible]. Confiance, compte sur ta volonté et je m'attache à mes conseils qui est bonne. Courage et plein mains et jambes disparues. Force [illegible] et [illegible]. Très ému du sort de nos amis. Entièrement d'accord avec [illegible] Dr Dreyfus. Lorsque [illegible] à Clermont, [illegible]. J'attends autorisation lettre commerciale pour [illegible] à Vichy. Pour le [illegible] voir ce qu'on peut faire du [illegible] et de la caisse [illegible] Hauser en France, très [illegible]. Fournaterie doit être partie. Je m'ennuie pas d'argent. Bien [illegible] et colis Fanjaudon. Très touché de tant d'amitié. Merci tous en attente colis vivres et linge. Confiance pas que dirigeants Mauthausen n'aient [illegible] en l'initiative envoyer voiture [illegible] avec Fourgas [illegible]. Merci les [illegible] du camp. Tu as droit de m'envoyer encore : 1 colis vivres par [illegible]. 2 colis vivres en janvier + 1 colis linge mais n'envoie que choses me vous paraissent bon. As-tu reçu ma carte et ma lettre ? Colis linge, 2 chemises, 2 caleçons, [illegible] chaussettes, sabots, [illegible] cordonnerie et clous pour semelles, tabac, rasoir, [illegible], savon, [illegible], élastiques, ficelle, [illegible]. Pour [illegible], voir avec [illegible] sirop [illegible] et [illegible]. Vivres lard, cervelat, (caisse jaune) pains ou analogues, confiture ou chocolat, [illegible] (voir Gaud [illegible]). Pates, [illegible], protéiné remède contre toux (empêcher). Ma tristesse est atténuée à pensant t'avoir plus longtemps. Mais courage, toute ma pensée toute à toi et à nos filles. Bons [illegible] [illegible]. Toute à vous tous.

Claude.